



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 18 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

Lettre datée du 27 mai 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom du Groupe non officiel sur la gouvernance mondiale, composé des États ci-après : Barbade, Botswana, Brunéi Darussalam, Chili, Commonwealth des Bahamas, Costa Rica, Émirats arabes unis, État du Qatar, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Principauté de Liechtenstein, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, République de Singapour, République de Slovénie, République des Philippines, République du Rwanda, République du Sénégal, République socialiste du Viet Nam, Royaume de Bahreïn, Uruguay et de mon pays, la Suisse, la contribution du Groupe au Groupe des 20 (G-20) sur l'interaction entre le G-20 et les organisations internationales (voir annexe).

Au nom du Groupe sur la gouvernance mondiale, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Paul Seger



**Annexe à la lettre datée du 27 mai 2011 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Contribution du Groupe sur la gouvernance mondiale
sur l'interaction entre le Groupe des 20 et les organisations
internationales**

Le Groupe sur la gouvernance mondiale note le rôle de plus en plus important que jouent les organisations internationales, dans le cadre du système des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci, pour s'acquitter de mandats et réaliser des études au nom du Groupe des Vingt (G-20) aux fins des préparatifs des sommets du G-20. Les organisations internationales qui appuient les travaux du G-20 au moyen de leurs compétences techniques comprennent le Groupe d'action financière, le Conseil de la stabilité financière, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques de développement régionales, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Agence internationale de l'énergie, ainsi que des entités du système des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Tout d'abord, le Groupe sur la gouvernance mondiale tient à rappeler sa position, qu'il a exposée dans son document intitulé « Renforcer les interactions entre membres et non-membres du Groupe des Vingt », qui a été publié comme document de l'Assemblée générale (A/64/706, annexe). L'ONU est la seule organisation internationale qui jouisse d'une participation universelle et d'une légitimité incontestée. Les modalités de travail du G-20 devraient reconnaître et refléter cette réalité. Le G-20 et ses mesures et décisions devraient par conséquent compléter et renforcer le système des Nations Unies.

Étant donné le programme d'action de plus en plus étendu du G-20, les relations de travail entre celui-ci et les organisations internationales devraient se multiplier et s'intensifier. En vue de rendre ces interactions plus transparentes et de renforcer les arrangements de gouvernance formels existants, le Groupe sur la gouvernance mondiale souhaite faire les recommandations ci-après :

- Si des organisations internationales sont sollicitées en vue de mettre en œuvre des mandats du G-20, ceux-ci devraient être renvoyés, à l'issue des sommets du G-20 pertinents, aux mécanismes de décision officiels de ces organisations pour être dûment examinés et faire l'objet d'une décision. Il est important également que le G-20 vérifie que des fonds adéquats sont fournis pour exécuter ces mandats et éviter le subventionnement croisé par des ressources de base. Si le financement est insuffisant, les organes directeurs respectifs devraient décider les mesures à prendre;
- Les organes directeurs des organisations internationales et l'ensemble de leurs membres devraient être informés régulièrement par leur secrétariat de l'état de l'exécution des mandats liés au G-20;

- Les études réalisées par des organisations internationales pour le G-20 devraient être mises à la disposition de tous les États membres. Lorsqu'il y a lieu, les résultats devraient être débattus sans tarder avec les États membres;
- Les décisions relatives à la gouvernance, aux stratégies, à la gestion et au financement des organisations internationales devraient être prises par les organes directeurs respectifs des organisations en question.

Le Groupe sur la gouvernance mondiale considère que l'application de ces recommandations encouragera la transparence et l'ouverture à l'égard des mesures prises par le G-20 et contribuera à renforcer la gouvernance mondiale. Cela pourrait aussi aider à éviter la création d'une structure de gouvernance informelle liée à ces organisations internationales.
